

| FOOTBALL |

La formation de footballeurs a la cote en Suisse

Le football professionnel a longtemps fonctionné en circuit fermé. Dès les années 1920, le nombre de joueurs étrangers est soumis à de stricts quotas. En décrétant la libre circulation des joueurs communautaires, les accords bilatéraux ont changé la donne. Le nombre de joueurs formés à l'étranger n'a, depuis, cessé d'augmenter. Ils représentent désormais environ 41% des footballeurs employés par les clubs de Super League. Ce pourcentage est de 2% supérieur à celui des cinq principales ligues européennes (Angleterre, Espagne, Italie, France, Allemagne).

Le pourcentage d'étrangers dépasse aussi 30% au niveau des clubs de Challenge League. Pour encourager l'emploi de jeunes formés localement à ce niveau de compétition, la Swiss Football League a introduit cet été un « trophée pour les joueurs de moins de 21 ans ». Un club qui sur l'arc de la saison aligne en moyenne un footballeur de cette tranche d'âge formé en Suisse par match reçoit 40.000 francs. Les équipes qui évoluent en moyenne avec deux joueurs de cette catégorie encaissent le dou-

ble de l'argent, et ainsi de suite.

Au total, le pactole en jeu est d'un million de francs. Ce plafond a été calculé en fonction du nombre moyen de matchs disputés par les jeunes joueurs formés en Suisse lors des saisons précédentes. La mise en place de ce trophée a cependant déjà eu son effet. Le directeur de la Ligue Edmond Isoz explique : « Comme par hasard, le nombre de joueurs de moins de 21 ans formés en Suisse employés par les clubs a augmenté. Si cette tendance perdure, le plafond d'un million sera dépassé ». Isoz évoque alors deux alternatives : « Le comité de la Ligue peut toujours décider d'augmenter le montant à disposition. Mais plus probablement, nous allons conserver la limite d'un million et calibrer les sommes versées en conséquence ».

Le trophée susmentionné s'ajoute à d'autres mesures visant à promouvoir la formation de footballeurs. Grâce notamment à des taxes prélevées sur les transferts de joueurs professionnels, la Ligue suisse couvre ainsi, à hauteur de 4 millions de francs par an, les frais de formation des clubs de Super League et de

Challenge League employant des entraîneurs professionnels. Ce montant correspond à environ un cinquième de l'argent investi chaque année pour la formation par les clubs. Depuis la saison 2000/2001, le nombre d'entraîneurs professionnels actifs dans la formation de jeunes joueurs a explosé : d'une poignée, ils sont passés à une cinquantaine.

L'introduction de conditions-cadre favorables à la formation de jeunes permet de mieux comprendre pourquoi la Suisse est la dixième puissance mondiale en termes d'« exportation » de joueurs. Selon les données de l'Observatoire des footballeurs professionnels, lors de la saison 2006/2007, vingt-neuf joueurs formés dans des clubs de la Confédération évoluaient dans les cinq meilleures ligues européennes. Parmi les autres pays européens, seuls la France, les Pays-Bas, le Portugal, le Danemark et la République tchèque comptent un plus grand nombre de joueurs expatriés dans les principaux clubs du Vieux-Continent.

Raffaele Poli

| PARADOXE PHOTOVOLTAÏQUE |

Les fausses bonnes raisons

Les grands stratèges de la politique énergétique nous assurent haut et fort que la part des énergies renouvelables restera longtemps limitée (*Le Temps* du 10.09.07). Leur démonstration est essentiellement basée sur le facteur de charge qui est, bien entendu, déjà pris en compte dans toute prévision sérieuse relative aux énergies renouvelables.

La dynamique du développement des énergies renouvelables tient davantage aux conditions du marché, qui changent à grande vitesse, qu'à cet élément du calcul des coûts qui n'est pas nécessairement pénalisant. D'autant que, contrairement à ce qu'assurent les experts de l'Energy Center de l'EPFL, la Suisse investit lourdement dans des installations de stockage d'énergie. Par exemple, la station de pompage-turbinage du Nant de la

Drance, d'une capacité de 1500 GWh/an, permettra d'implanter de nouvelles énergies renouvelables à production non planifiable, pour alimenter le réseau de façon fiable. Ce sont les maîtres d'ouvrage ATEL et CFF qui le disent!

Confrontées à l'ouverture des marchés d'une part, à l'épuisement des ressources énergétiques conventionnelles d'autre part, les entreprises de production d'électricité suisses font preuve d'une clairvoyance reconfortante. Leur vente de courant d'origine renouvelable en est une autre preuve. Pourtant, dans les milieux scientifiques, il est de bon ton de tempérer cet optimisme dans un pays qui « restera encore longtemps approvisionné par des centrales classiques nucléaires et hydrauliques », comme le prédisent ces

experts énergétiques, qui ont dû consulter Madame Soleil.

L'exemple allemand confirme que la vraie bonne raison d'un démarrage réussi du photovoltaïque (et de l'éolien) est la réalisation de bonnes conditions-cadre par une loi (*Erneuerbare-Energien-Gesetz*), et que le facteur de charge (certainement plus défavorable qu'en Suisse) ne les empêche pas d'annoncer un courant photovoltaïque moins cher que le courant conventionnel pour dans dix ans.

En Europe, l'organisation faïtière du photovoltaïque EPIA voit un doublement du marché en trois ans avec 5,6 GW en 2010; une croissance que la banque Sarasin évalue, elle, à 20% par an.

Jean-Marc Cottier

| ÉCONOMIE |

COMMENT NE PAS SE BRÛLER LES AILES

La Commission fédérale des banques vient de publier un « Positions-papier » sur les hedge funds, dont il ressort, pour l'essentiel, que cette « forme spéciale de placements collectifs de capitaux », moins réglementée que d'autres, mériterait d'être davantage attirée en Suisse, pour des raisons tant fiscales que de promotion de la place financière suisse.

La CFB reconnaît, certes, que les investissements dans les hedge funds comportent des risques, mais ajoute aussitôt qu'en Suisse la protection des investisseurs est assurée « par des exigences d'information étendues ». Bref, le régulateur helvétique est de toute évidence séduit par l'outil et fait d'ailleurs valoir que « les hedge funds contribuent de manière significative à une allocation efficiente des capitaux et des risques, augmentent la liquidité du marché et favorisent une efficace fixation des prix ».

On aurait pourtant souhaité davantage de sollicitude et de prévisions de sa part, à l'endroit d'une série de caractéristiques des hedge funds, que les économistes de la Federal Reserve Bank of New York mettent en exergue dans un récent Staff Report (n° 291, juillet 2007). L'activité des hedge funds contribue, en effet, de diverses manières, à accentuer certains facteurs de déstabilisation des marchés financiers: conflits d'intérêts découlant du problème dit de l'agent (« agency problem »), externalités négatives générées par un surendettement vis-à-vis du système bancaire, risques d'exagération liés à l'aléa moral (« too big to fail »). Tous ces facteurs, disent les auteurs de l'étude, rendent plus délicate la gestion du risque de contrepartie, qui demeure cependant le meilleur moyen de tenter de prévenir le pire, à savoir la survenance du risque systémique.

Marian Stepczynski